

PROGRAMME THEORIQUE ET PRATIQUE FORMATION « B », « BEA » ET « AAC »**OBJECTIFS**

- Obtenir la catégorie B du permis de conduire

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 16 ans (15 ans pour l'apprentissage anticipé de la conduite)
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité Française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Résidence normale et domicile en France
- Pour les candidats âgés de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, être à jour au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) en étant en capacité de fournir l'attestation de participation, ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou l'attestation individuelle d'exemption
- Être enregistré en préfecture
- Disposer d'un livret d'apprentissage de la conduite

INTERVENANTS

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) - Chaque Enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Pédagogie et didactique : - Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.
- Moyens et outils : - Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection.
- Outils pédagogiques et réglementaires - Documentation professionnelle
- Maquettes - Aires d'évolutions et parcours adaptés - Elèves conducteurs en cours de formation

Véhicules

Véhicules à boîte manuelle ou automatique de la catégorie B du permis de conduire

EFFECTIFS

1 Elève par véhicule

HORAIRES

A voir avec l'auto-école.

DUREE

- Minimum 20 heures obligatoire (Boîte mécanique) –
- Minimum 13 heures obligatoires (Boîte automatique, avec une régulation à la boîte mécanique possible en auto-école au bout de 6 mois après un minimum de 7h de conduite)

PROGRAMME

- 1. MAÎTRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul
- 2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales
- 3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- 4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

- Livret de formation aux permis B - Fiche individuelle physique ou numérisée

DIPLÔME VISE

- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis moins de 3 ans. - Passer avec succès l'épreuve pratique d'admission permettant de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler de manière autonome et en toute sécurité en tenant compte des spécificités propres à chaque véhicule

PROGRAMME DE FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE « B », « BEA » ET « AAC »

Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boîte de vitesses
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction
3. Adapter l'allure aux situations
4. Tourner à droite et à gauche en agglomération
5. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
6. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer les virages et conduire en déclivité
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que tunnels, les ponts...

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

1. Suivre un itinéraire de façon autonome
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation)
6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
7. Pratiquer l'écoconduite

PROGRAMME DE FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE « B », « BEA » ET « AAC »



LA FORMATION THEORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support informatisé et/ou un enseignant ou internet (option), mettant le candidat en situation d'épreuve théorique (réponses à des questions). A l'issue du test, une correction permet de lister ses erreurs.

La formation théorique porte sur les dix thèmes suivants :

- L : la circulation routière
- C : le conducteur
- R : la route
- U : les autres usagers
- D : les notions diverses
- A : les premiers secours
- P : prendre et quitter son véhicule
- M : la mécanique et son équipement
- S : la sécurité du passager et du véhicule
- E : l'environnement

Régis par des sous-thèmes dans chaque catégorie.



AUTO ECOLE CESR 77

CRITERE 1.3

PROGRAMME DE FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE « B », « BEA » ET « AAC »

LES COURS THEMATIQUES

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivants :

Les effets dû à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite,

L'influence de la fatigue sur la conduite,

Les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée,

Les usagers vulnérables,

La pression sociale (publicité, travail...),

La pression des pairs.

LA FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation selon le programme de formation REMC (référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne depuis le 1^{er} juillet 2014). Celles-ci présentent des éclairages différents et complémentaires de l'usage de la route avec des énoncés d'objectifs pédagogiques dans les domaines didactiques classiques : cognitif, psychomoteur, sensorimoteur et socio-affectif.

Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

Le pourquoi ?

Le comment ?

Les risques ?

Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève

PROGRAMME DE FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE « B », « BEA » ET « AAC »

Début de la conduite accompagnée

- La phase de conduite accompagnée débute par la participation à un rendez-vous préalable d'une durée minimum de deux heures avec au moins un accompagnateur, organisé à la suite de l'évaluation de la formation initiale, sous la forme d'une séquence de conduite sur le véhicule de l'établissement. Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant. Un guide comportant les informations utiles pour un déroulement efficace de la conduite accompagnée est remis à l'accompagnateur.

La durée de l'apprentissage anticipé de la conduite

- La durée de la conduite accompagnée ne peut être inférieure à un an.

Les rendez-vous pédagogiques de l'AAC

- Ces rendez-vous ont pour finalité :
 - 1) de mesurer la progression de l'élève ; à l'issue de la phase de conduite accompagnée, celui-ci devra avoir parcouru au minimum 3.000 kilomètres
 - 2) d'approfondir les connaissances de l'élève en matière de sécurité routière.
- Ils sont d'une durée totale de six heures et comportent deux phases devant se dérouler dans un délai de quinze jours et dans l'ordre suivant :
 - Une phase en circulation, d'une durée d'une heure, sur un véhicule appartenant à l'établissement, donnant lieu à une évaluation de la pratique de la conduite
 - Un entretien, individuel ou en groupe, portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et des thèmes relatifs à la sécurité routière. L'enseignant retrace les résultats des rendez-vous pédagogiques sur la fiche de suivi de formation et veille à ce que le livret d'apprentissage de l'élève soit correctement renseigné.
- Le premier, entre quatre et six mois après la fin de formation initiale. Cette période doit normalement correspondre à un parcours d'au moins mille kilomètres de conduite accompagnée.
- Le second, dans les deux mois avant la fin de la période de conduite accompagnée. Il doit intervenir lorsque trois mille kilomètres ou plus ont été parcourus.

SERIE THEMATIQUES

LUNDI		17H CIRCULATION ROUTIERE	18H REGLEMENTATION GENERALE ET DIVERS
MARDI	10H LE CONDUCTEUR	18H EQUIPEMENT ET MECANIQUE	19H REGLES DE CIRCULATION
MERCREDI	10H LA ROUTE	17H SECURITE PASSAGER/VEHICULE	18H CROISEMENT/DEPASSEMENT
JEUDI	10H AUTRES USAGERS	18H ENVIRONNEMENT	19H LES DISTANCES D'ARRETS
VENDREDI	10H PRENDRE/QUITTER LE VEHICULE	18H PREMIERS SECOURS	
SAMEDI	12H LA FATIGUE	13H LES AUTRES USAGERS	

**PLANNING COURS DE
CODE THEORIQUE
COLLECTIFS**

Critère 1.4

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	*10H	*10H	*10H	*10H	10H
	11H	11H	11H	11H	11H
14H	15H	14H	15H	15H	*12H
15H	16H	15H	16H	16H	*13H
16H	17H	16H	17H	17H	
*17H	*18H	*17H	*18H	*18H	
*18H	*19H	*18H	*19H		



*PRESENCE D'UN ENSEIGNANT

FORMATION POST PERMIS AUTO**Public concerné :**

Jeunes conducteurs ayant le permis de conduire depuis moins de 2 ans : elles prennent la forme d'un rendez-vous d'évaluation (RVE), fixé 6 mois à 1 an après l'obtention du permis, basé sur le volontariat.

Les conducteurs expérimentés : elles prennent la forme d'un rendez-vous (RVP), à partir d'une ancienneté de permis de 10ans, basé sur le volontariat.

Objectifs :

Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route (vitesse, alcool, drogue, ...) et à l'éco-conduite.

Logique de perfectionnement de la conduite, actualisation des connaissances générales sur la signalisation, l'infrastructure, les règles de circulation et de favoriser la prise de conscience des facteurs risques (vitesses, alcool, fatigue...)

Conditions requises :

Etre titulaire du permis B

Durée de la formation :

Les formations sont assurées par des professionnels de l'enseignement de la conduite dans des organismes ayant reçu le label « formation post-permis-sécurité routière » délivré par le préfet. Le label est lié au respect d'un cahier des charges et à la formation spécifique préalable de l'animation des stages.

Le stage s'effectue sur une journée complète (entre 6h-8h) mais peut aussi être scindé en deux séquences. Le nombre de participants par stage est de 6 élèves minimum et de 12 maximum. Le stage comporte une phase d'évaluation de la conduite des stagiaires et phase une d'animation. Lors de la première phase, l'animateur est accompagné au maximum de 3 élèves. Chacun des 3 participants conduit à tour de rôle avec le formateur et une première évaluation est faite. La seconde phase consiste à amener le stagiaire à prendre conscience de ses motivations et représentations par rapport à la sécurité routière et à le sensibiliser aux dangers de la route et aux situations à risques.

Programme :**1. Accueil**

Présentation et tour de table

2. Effets et méfaits de la vitesse

Les lois psychophysiologiques

Le conducteur : mode de fonctionnement

Perception visuelle

Capacité d'estimation

Répartition des défaillances

Vitesse et distance d'arrêt

3. Exercices pratiques

Estimation de la vitesse et des distances

Evaluation des distances d'arrêt

4. Alcool, drogue et autres produits psycho-actifs, téléphone et conduite

Alcool - Equivalence des verres

Alcool : troubles

Sanctions

Conséquences pour l'assurance

Drogues : les effets

Sanctions encourues

5. Exercices pratiques

Conduite économique

Conduite apaisée

6. Théorie de l'éco-conduite

Définition

Entretien

7. Bilan de la journée**Validation :**

Attestation de formation post permis auto.